

PASINOMIE

OU
COLLECTION COMPLÈTE

DES

LOIS, DÉCRETS, ARRÊTÉS

ET

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

QUI PEUVENT ÊTRE INVOQUÉS EN BELGIQUE.

MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE.

RÈGNE DE LÉOPOLD I^{er}.

MONITEUR BELGE. — ANNÉE 1848.

1. — 1^{er} JANVIER 1848. — *Loi contenant le budget du département de l'intérieur pour l'exercice 1848* (1). (Monit. du 4 janvier 1848.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du ministère de l'intérieur est fixé, pour l'exercice 1848, à la somme de six millions trois cent quinze mille neuf cent soixante-deux francs quarante centimes (fr. 6,315,962 40 c.), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur, M. Ch. Rogier.

2. — 1^{er} JANVIER 1848. — *Loi contenant le budget du département de la guerre, pour l'exercice 1848* (2). (Monit. du 6 janvier 1848.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du ministère de la guerre est fixé, pour l'exercice 1848, à la somme de vingt-huit millions six cent quatre-vingt-dix mille francs (fr. 28,690,000), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la guerre, M. le baron Chazal.

(1) Présentation à la chambre des représentants par M. le ministre des finances le 27 mars 1847. — Rapport par M. Maertens le 4 décembre. — Discussion les 12, 14, 15, 17 et 18 décembre, et adoption dans cette dernière séance à l'unanimité des 70 membres présents.

Rapport au sénat par M. Dolla-faille le 23 décembre 1847. — Discussion les 27, 28 et 29 décembre, et adoption dans cette dernière séance à l'unanimité des 57 membres présents.

(2) Présentation à la chambre des représentants par M. le ministre des finances le 43 avril 1847. — Rapport par M. Manilius le 10 décembre. — Discussion les 27, 28, 29 et 30 décembre, et adoption dans cette dernière séance par 64 voix contre 10 et une abstention.

Rapport verbal au sénat par M. de Rouillé le 24 décembre 1847. — Discussion et adoption dans cette séance par 22 voix contre 3 et 5 abstentions.

TABLEAU

du budget du ministère de l'intérieur pour l'exercice 1848.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires.	Extraordin.	
CHAPITRE PREMIER.			
<i>ADMINISTRATION CENTRALE (Personnel).</i>			
Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre.	fr. 21,000 »	»	
Art. 2. Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service, sans que le personnel de l'administration centrale puisse être rétribué sur d'autres crédits alloués au budget.	202,050 »	»	
<i>Matériel.</i>			
Art. 3. Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.	30,000 »	»	256,850 »
<i>Frais de déplacement.</i>			
Art. 4. Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires.	3,500 »	»	
CHAPITRE II.			
<i>PENSIONS ET SECOURS.</i>			
Art. 1 ^{er} . Pensions.	150,000 »	»	
Art. 2. Secours à d'anciens employés belges aux Indes, ou à leurs veuves.	3,000 »	»	162,000 »
Art. 3. Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	7,000 »	»	
CHAPITRE III.			
<i>STATISTIQUE GÉNÉRALE.</i>			
Art. 1 ^{er} . Frais de publication des travaux de la division de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales.	24,050 »	»	
Art. 2. Complément des frais d'exécution, de rédaction et de publication relatifs au recensement général de la population, de l'agriculture et de l'industrie.	»	75,000 »	99,050 »
CHAPITRE IV.			
<i>FRAIS D'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.</i>			
Art. 1 ^{er} . Province d'Anvers.	97,000 »	»	
Art. 2. — de Brabant.	105,975 »	»	
Art. 3. — de la Flandre occidentale.	98,250 »	»	
Art. 4. — de la Flandre orientale.	100,200 »	»	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires.	Extraordin.	
Art. 5. Province de Hainaut.	109,470	»	
Art. 6. — de Liège.	100,190	4,500	
Art. 7. — de Limbourg.	85,697	»	
Art. 8. — de Luxembourg.	89,700	»	904,582
Art. 9. — de Namur.	88,400	»	
Art. 10. Frais de bureaux spéciaux à établir dans les gouvernements provinciaux.	25,000	»	
CHAPITRE V.			
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.			
Art. 1 ^{er} . Traitement des commissaires d'arrondissement.	191,100	»	356,372
Art. 2. Émoluments pour frais de bureau.	112,772	»	
Art. 3. Frais de route et de tournée.	22,500	»	
CHAPITRE VI.			
VOIRIE VICINALE.			
Article unique. Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale.	300,000	»	300,000
CHAPITRE VII.			
FÊTES NATIONALES.			
Article unique. Frais de célébration des fêtes nationales.	30,000	»	30,000
CHAPITRE VIII.			
Eaux de Spa.			
Article unique. Frais de réparation des monuments de la commune de Spa.	20,000	»	20,000
CHAPITRE IX.			
CONSTRUCTION ET RESTAURATION D'HOTELS PROVINCIAUX.			
Article unique. Deuxième tiers d'une somme de 400,000 fr., pour la restauration du palais de Liège.	»	153,000	153,000
CHAPITRE X.			
RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES.			
Article unique. Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office par les commissaires d'arrondissement en vertu de l'art. 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1843.	500	»	500
CHAPITRE XI.			
MILICE.			
Art. 1 ^{er} . Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription.	1,600	»	8,600
Art. 2. Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation de réfractaires.	7,000	»	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires.	Extraordin.	
CHAPITRE XII.			
GARDE CIVIQUE			
Article unique. Frais de voyage de l'inspecteur général de la garde civique, des aides de camp qui l'accompagnent, et frais de bureau de l'état-major; achat, réparations et entretien des armes et équipements de la garde civique.	20,000	"	20,000
CHAPITRE XIII.			
RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES.			
Article unique. Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage. .	8,200	"	8,200
CHAPITRE XIV.			
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
Art. 1 ^{er} . Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires, et pensions de 100 francs par personne aux décorés de la croix de fer peu favorisés de la fortune; subsides à leurs veuves et orphelins.	90,000	"	115,000
Art. 2. Subside au fonds spécial des blessés de septembre.	"	25,000	
CHAPITRE XV.			
ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE, ETC.			
Art. 1 ^{er} . École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État. — Jury d'examen.	153,500	"	177,500
Art. 2. Subside à la société d'horticulture de Bruxelles.	24,000	"	
CHAPITRE XVI.			
AGRICULTURE.			
Art. 1 ^{er} . Indemnités pour bestiaux abattus.	200,000	"	628,500
Art. 2. Service vétérinaire. — Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture.	103,500	"	
Art. 3. Encouragements à l'agriculture.	292,800	"	
Art. 4. A. Frais des courses de chevaux du gouvernement et subsides à des sociétés de courses.	29,200	"	
B. Récompenses à allouer aux agents de la force publique qui se distinguent par leur zèle à constater des délits de chasse.	3,000	"	
	32,200	"	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires.	Extraordin.	
CHAPITRE XVII.			
INDUSTRIE.			
<i>Dépenses diverses pour le soutien et le développement de l'industrie.</i>			
Art. 1 ^{er} . Encouragements à l'industrie.	65,000	150,000	272,500
Art. 2. Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n ^o 6, sur les fonds provenant des droits de brevets, publications de brevets, frais d'administration (personnel et matériel).	17,500	"	
Art. 3. Musée de l'industrie nationale.	40,000	"	
CHAPITRE XVIII.			
INSTRUCTION PUBLIQUE.			
<i>Enseignement supérieur.</i>			
Art. 1 ^{er} . Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État. — Bourses. — Matériel.	651,800	"	
Art. 2. Frais des jurys d'examen pour les grades académiques.	92,000	"	
Art. 3. Dépenses du concours universitaire.	15,000	"	
<i>Enseignement moyen.</i>			
Art. 4. Frais d'inspection des athénées et collèges, partie des frais du concours.	10,000	"	
Art. 5. Subsidés annuels aux établissements d'enseignement moyen et industriel (écoles de Gand et de Verviers), autres que les écoles d'arts et métiers et les ateliers d'apprentissage, partie des frais du concours.	240,000	"	
Art. 6. Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et des collèges.	5,000	"	
<i>Enseignement primaire.</i>			
Art. 7. Frais d'administration. — Inspection civile. — Service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale, et subsidés aux communes. — Matériel. — Construction, réparation et ameublement d'écoles. — Encouragements. — Subsidés à des établissements spéciaux. — Enseignement normal. — Écoles primaires supérieures.	1,146,658 40	"	2,150,458 40
Art. 8. Subsidés pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles.	20,000	"	
CHAPITRE XIX.			
LETTRES ET SCIENCES.			
Art. 1 ^{er} . Encouragements, souscriptions, achats. — Publication des chroniques belges inédites et des			

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires.	Extraordin.	
documents rapportés d'Espagne. — Exécution et publication de la carte géologique.	56,000	12,000	
Art. 2. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.	40,000	"	
Art. 3. Observatoire royal.	24,000	"	
Art. 4. Bibliothèque royale.	65,000	"	
Art. 5. Musée royal d'histoire naturelle. — Seconde moitié des frais d'établissement d'armoires et d'appropriation des galeries de ce musée.	14,000	12,500	
Art. 6. Subside à l'association des Bollandistes pour la publication des <i>Acta Sanctorum</i>	"	6,000	278,350
Art. 7. Archives du royaume. — Frais d'administration (personnel et matériel).	26,350	"	
Art. 8. Frais de publication des inventaires des archives.	4,000	"	
Art. 9. Archives de l'État dans les provinces, frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale.	13,000	"	
Art. 10. Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.	3,500	"	
CHAPITRE XX.			
BEAUX-ARTS.			
Art. 1 ^{er} . Encouragements, souscriptions, achats. — Concours de composition musicale. — Pensions de lauréats. — Académies et écoles des beaux-arts, autres que l'académie d'Anvers. — Concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure. — Pensions des lauréats. — École royale de gravure.	112,500	12,000	
Art. 2. Académie royale d'Anvers. — Subside.	25,000	6,000	
Art. 3. Conservatoire royal de musique de Bruxelles.	45,000	"	
Art. 4. Conservatoire royal de musique de Liège.	19,000	"	
Art. 5. Musée royal de peinture et de sculpture.	15,000	"	
Art. 6. Musée royal d'armes, d'armures et d'antiquités.	15,000	"	
Art. 7. Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes; salaire des gardiens.	2,000	"	347,500
Art. 8. Dernier septième, pour l'exécution de la statue équestre de Godefroid de Bouillon. — Piédestal de cette statue.	"	25,000	
Art. 9. Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique avec le concours des villes et des provinces. — Médailles à consacrer aux événements mémorables.	10,000	"	
Art. 10. Subsidés aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments. — Commission royale des monuments.	36,000	5,000	
Art. 11. Exposition nationale des beaux-arts.	"	20,000	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires.	Extraordin.	
CHAPITRE XXI.			
SERVICE DE SANTÉ.			
Art. 1 ^{er} . Frais des commissions médicales provinciales, police sanitaire et service des épidémies.	39,500	"	87,800
Art. 2. Encouragements à la vaccine. — Service sanitaire des ports de mer et des côtes. — Subsidés aux élèves sages-femmes. — Subsidés aux communes en cas d'épidémies ; impressions et dépenses imprévues.	18,500	5,000	
Art. 3. Académie royale de médecine.	25,000	"	
CHAPITRE XXII.			
Article unique. Dépenses imprévues non libellées au budget.	9,900	"	9,900
Total du budget du ministère de l'intérieur. . . fr.	5,824,962 40	491,000	6,315,962 40

TABLEAU

Du budget du ministère de la guerre pour l'exercice 1848.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires.	Extraordin.	
CHAPITRE I^{er}.			
<i>Administration centrale.</i>			
Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre.	21,000	"	287,000
Art. 2. — des employés.	160,000	"	
Art. 3. Supplément aux officiers et autres militaires attachés au département de la guerre.	17,000	"	
Art. 4. Matériel du ministère.	40,000	"	
Art. 5. Dépôt de la guerre.	19,000	15,000	
Art. 6. Secours à d'anciens militaires et employés du département de la guerre, à des veuves et enfants mineurs.	10,000	"	
Art. 7. Frais de route et de séjour du ministre. . .	5,000	"	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires.	Extraordin.	
CHAPITRE II.			
SOLDES ET MASSES. — FRAIS DIVERS DES CORPS.			
SECTION 1 ^{re} . — <i>Solde de l'état-major.</i>			
Art. 1 ^{er} . État-major général.	595,000	"	1,345,390 85
Art. 2. — des provinces et des places.	277,342 70	"	
Art. 3. Service de l'intendance militaire.	110,644	"	
Art. 4. — de santé et administration des hôpitaux.	340,404 15	"	
Art. 5. Indemnités aux généraux, aux commandants des corps et officiers dans une position spéciale.	22,000	"	
SECTION 2. — <i>Solde et habillement des diverses armes.</i>			
Art. 1 ^{er} . Infanterie.	9,517,098	23,902	17,381,000
Art. 2. Cavalerie.	2,977,607	1,393	
Art. 3. Artillerie.	2,544,121 37	10,878 63	
Art. 4. Génie.	698,000	"	
Art. 5. Gendarmerie.	1,658,983 10	149,016 90	
SECTION 3. — <i>Masses des corps, frais divers et indemnités.</i>			
Art. 1 ^{er} . Masse de pain.	1,558,517 84	"	6,794,815 84
Art. 2. — de fourrages.	2,982,000	"	
Art. 3. — d'entretien du harnachement. — Traitement et ferrure des chevaux.	67,000	"	
Art. 4. — de renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	154,500	"	
Art. 5. — de casernement des chevaux.	81,000	"	
Art. 6. — des hommes.	625,328	"	
Art. 7. Frais de route et de séjour des officiers.	86,000	"	
Art. 8. Transports généraux et autres.	70,000	"	
Art. 9. Primes de rengagement.	2,000	"	
Art. 10. Chauffage et éclairage des corps de garde.	60,000	"	
Art. 11. Vivres de campagne aux camps, logement et nourriture.	421,000	"	
Art. 12. Remonte.	389,470	"	
Art. 13. Frais de bureau et d'administration des corps.	328,000	"	
CHAPITRE III.			
<i>École militaire.</i>			
Art. 1 ^{er} . Traitement et indemnités.	35,425 99	"	177,925
Art. 2. Enseignement.	69,049 33	"	
Art. 3. Solde des élèves.	49,719 73	"	
Art. 4. Dépenses d'administration.	23,729 93	"	
CHAPITRE IV.			
<i>Matériel du service de santé et des hôpitaux.</i>			
Art. 1 ^{er} . Pharmacie centrale.	120,000	"	641,175
Art. 2. Solde, supplément de solde et pain des malades.	507,675	"	
Art. 3. Loyer des bâtiments, réparations.	13,500	"	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires.	Extraordin.	
CHAPITRE V.			
<i>Matériel de l'artillerie et du génie.</i>			
Art. 1 ^{er} . Matériel de l'artillerie.	501,573	38,427	1,692,000
Art. 2. — du génie.	752,000	400,000	
CHAPITRE VI.			
<i>Traitements divers et pensions.</i>			
Art. 1 ^{er} . Traitements temporaires de disponibilité, de non-activité, de réforme, etc.	272,484 31	»	343,700
Art. 2. Traitements des aumôniers.	32,500	»	
Art. 3. — d'employés temporaires.	2,500	»	
Art. 4. Pensions civiles.	15,000	»	
Art. 5. — de militaires décorés sous l'an- cien gouvernement, et secours sur les fonds de Waterloo.	21,215 69	»	
CHAPITRE VII.			
Article unique. Dépenses imprévues non libellées au budget.	44,993 31	»	44,993 31
Total du budget du ministère de la guerre. . fr.	28,051,382 47	638,617 53	28,690,000

3. — 1^{er} janvier 1848. — *Loi qui ouvre au ministère des travaux publics un crédit de 1,341,759 fr. 21 centimes pour les dépenses du mois de janvier 1848* (1). (Monit. du 9 janvier 1848.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est ouvert au ministère des travaux publics un crédit de un million trois cent quarante et un mille sept cent cinquante-neuf francs vingt et un centimes (fr. 1,341,759 21 c.) pour faire face aux dépenses du mois de janvier de l'exercice 1848.

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1848.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des travaux publics, M. Frère-Orban.

4. — 2 JANVIER 1848. — *Arrêté royal qui nomme commandeur de l'ordre de Léopold le duc de Bassano (H.), ancien premier secrétaire de l'ambassade de France à Bruxelles.* (Monit. du 1^{er} février 1848.)

Motifs. « Voulant donner une nouvelle marque de notre bienveillance. »

5. — 2 JANVIER 1848. — *Arrêté royal qui nomme commandeur de l'ordre de Léopold le comte de Lutzow, ancien conseiller de la légation d'Autriche à Bruxelles.* (Monit. du 1^{er} fév. 1848.)

Motifs. « Voulant donner une marque de notre bienveillance. »

6. — 2 JANVIER 1848. — *Arrêté royal qui nomme chevalier de l'ordre de Léopold le baron de Van*

(1) Présentation à la chambre des représentants par M. le ministre des travaux publics le 30 décembre 1847, discussion et adoption le même jour à l'unanimité de 73 voix.

Discussion au sénat et adoption le 31 décembre par 50 voix contre 4.